

N° CCAS-D.2023.03

**Centre Communal d'Action Sociale
de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles**



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil d'administration

CCAS-D.2023.03 – Signature d'un contrat n°23117-0512 pour l'organisation d'un séjour de Noël pour les seniors du CCAS de Montigny-lès-Cormeilles

Le Président du CCAS de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20-20 du Conseil d'administration du CCAS en date du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L 2125-1 1° et R 2162-1 à R 2162-12 du Code de la commande publique,

VU les propositions de contrats et devis recueillis,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire concernant l'organisation d'un séjour de Noël, d'une durée de 3 jours et 2 nuits, à Bruges, en Belgique, à destination des seniors du Centre Communal d'Action Sociale de Montigny-lès-Cormeilles, organisé du mardi 5 au jeudi 7 décembre 2023,

DECIDE de signer le contrat n°23117-0512 pour l'organisation d'un séjour de Noël pour les seniors du CCAS de Montigny-lès-Cormeilles avec la société INSPIRATION VOYAGES, dont le siège social se situe à Montreuil (93100), au 32, boulevard Paul Vaillant Couturier, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal, Monsieur Gilles LHERMITE,

PRECISE que la dépense est inscrite au budget de l'année 2023.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,

Le 24 octobre 2023.

*Mis en ligne sur le site
internet de la ville le
26/10/2023*

Le Président du CCAS

Jean-Noël CARPENTIER

